



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 17 JUIN 2024, À 19 h 30, AU 19, AVENUE
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Michel Desbiens	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
Mme	Odette Lavigne	Conseillère
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère
M.	Marc Rainville	Conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Joanie Perron	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
27 MAI 2024**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2024, à 17 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2024, à 17 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2024-212

Rés. 2024-213



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général spécial du 27 mai 2024

4.1.1 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2024-214

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2024-22 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois d'avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Addenda aide financière - Académie de danse de Baie-Comeau, École de musique Côte-Nord inc. et l'Orchestre à cordes de Baie-Comeau

Rés. 2024-215

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2024-23 et de l'autoriser à signer les addendas aux lettres d'entente pour le versement de l'aide financière non taxable avec les organismes ci-dessous :

Organisme	Montant
Académie de danse de Baie-Comeau	6 900 \$
École de musique Côte-Nord inc.	6 900 \$
Orchestre à cordes de Baie-Comeau	2 300 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Addenda - Protocole d'entente Club de curling de Baie-Comeau

Rés. 2024-216

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2024-24 et de l'autoriser à signer l'addenda au protocole d'entente avec le « Club de curling de Baie-Comeau ltée ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2024-217

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport du directeur de l'électricité portant le numéro EL2024-08 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois d'avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.5 Liste des embauches - Avril 2024

Rés. 2024-218

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2024-22 et d'accepter pour dépôt la liste des embauches pour le mois d'avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2024-219

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2024-18 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois d'avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2024-220

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2024-14 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois d'avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général spécial du 3 juin 2024

4.2.1 Subvention pour la Marche SP Côte-Nord 2024

Rés. 2024-221

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Odette Lavigne

De donner suite au rapport du directeur aux communications et au tourisme portant le numéro CO2024-15 et d'accorder une subvention de 2 000 \$, taxes incluses, à la Société canadienne de la sclérose en plaques, section Côte-Nord, dans le cadre de la Marche SP Côte-Nord tenue le 26 mai 2024. Précisons que ce montant s'ajoute au don de 2 000 \$ initié par les employés cols blancs et cols bleus de la Ville de Baie-Comeau, portant le soutien total à 4 000 \$.

Cette somme sera puisée à même les subventions non identifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Contrat - Entretien hivernal chemin de la Scierie

Rés. 2024-222

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Odette Lavigne



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2024-15 et d'approuver le contrat entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Ville de Baie-Comeau pour l'entretien hivernal du chemin de la Scierie (route 49451), pour une somme de 69 281 \$ par année, pour une période d'un an avec deux années optionnelles.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Olivier Parent, directeur du Service des travaux publics à signer tout document nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Comité général du 10 juin 2024

4.3.1 Protocole d'entente - Programme de développement élite de hockey Les Nord-Côtiers

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2024-25 et de l'autoriser à signer le protocole d'entente d'un an, soit du 1^{er} mai 2024 au 1^{er} mai 2025 avec Hockey Côte-Nord inc. et le comité de gestion des Nord-Côtiers concernant le « Programme de développement élite de hockey Les Nord-Côtiers », prévoyant de verser pour chaque membre résident de Baie-Comeau inscrit une aide financière de 180 \$ ainsi qu'une contribution en biens et services d'une valeur approximative de 1 550 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.2 Acceptation du Règlement 24-01 de la RGMRM modifiant le Règlement 12-03 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 787 007 \$

Considérant qu'un avis de motion a été présenté lors de la séance publique extraordinaire du 21 mai 2024 pour un projet de règlement modifiant le Règlement 12-03 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 787 007 \$;

Considérant que le projet de Règlement 24-01 a été présenté et déposé aux membres du conseil d'administration conformément aux dispositions de la Loi.

Considérant que la résolution a été adoptée à une séance publique ordinaire du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan tenue le 28 mai 2024, à laquelle il y avait quorum.

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2024-08 et d'accepter l'adoption de la résolution 2024-53 de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan effectuée lors de la séance publique ordinaire du conseil d'administration de la Régie le 28 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.3 Appui à l'Association des redistributeurs d'électricité du Québec (AREQ)

Considérant qu'il y a un besoin d'investir dans la croissance et la technologie pour l'électrification dans le but de décarboner le Québec;

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

Rés. 2024-223

Rés. 2024-224

Rés. 2024-225



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur de l'électricité portant le numéro EL2024-09 et d'appuyer la démarche de l'Association des redistributeurs d'électricité du Québec visant la modernisation du modèle d'affaires des réseaux municipaux au Québec auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.4 Révision périodique de l'exemption de taxes - La Vallée des Roseaux

Rés. 2024-226

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2024-48 et de confirmer à la Commission municipale que la Ville n'entend pas demander une audience concernant la demande de révision périodique de l'exemption de taxes de La Vallée des Roseaux, puisque la situation et le mandat de cet organisme n'ont pas changé. La Ville s'en remet donc à la décision de la Commission. Advenant une audience, la Ville ne souhaite pas être présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.5 Vente d'une partie du lot 6 575 129 - 16, avenue D'Iberville

Rés. 2024-227

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2024-49 et de vendre à monsieur Nicolas Gagnon Lacombe une partie du lot 6 575 129, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, contiguë au 16, avenue D'Iberville, d'une superficie d'environ 368,25 m², pour un prix approximatif de 1 473,00 \$, plus les taxes applicables.

La vente est faite sans garantie légale.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction. Tous les frais et déboursés professionnels sont à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.6 Autorisation de signature - Addenda n°2 à la convention d'aide financière entre le ministère des Affaires municipales et la Ville de Baie-Comeau (PRACIM)

Rés. 2024-228

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur du service de l'ingénierie portant le numéro ST2024-19 et d'autoriser le maire, ou son remplaçant, à signer l'addenda n° 2 à la convention relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme d'amélioration et construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour l'aménagement de la caserne Marquette, située au 16, avenue Roméo-Vézina.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.7 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2024-229

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2024-05 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois d'avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.8 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2024-230

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2024-24 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois d'avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.9 Révision de la Politique d'achat responsable

Considérant que le seuil d'appel d'offres public a été modifié et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024, il est approprié d'effectuer la révision de la Politique d'achat responsable;

Rés. 2024-231

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2024-26 et d'accepter les modifications apportées à la Politique d'achat responsable.

Il est également résolu d'autoriser le maire et le directeur général, ou leur remplaçant, à signer la Politique d'achat responsable révisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.10 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 15 mai 2024

Rés. 2024-232

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2024-25 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 15 mai 2024 à 16 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Comité général du 17 juin 2024

4.4.1 Plan d'action 2024-2026 à l'égard des personnes handicapées

Rés. 2024-233

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2024-26 et d'accepter le Plan d'action 2024-2026 à l'égard des personnes handicapées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.4.2 Demande d'aide financière - Projet de réfection de la toiture du pavillon Saint-Sacrement - Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

Rés. 2024-234

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2024-28 et que la Ville de Baie-Comeau confirme son engagement dans le cadre du dépôt d'un projet au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation via le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA).

Il est également résolu :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour la réfection de la toiture du pavillon Saint-Sacrement dans le cadre du dépôt d'un projet au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation via le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

QUE la Municipalité confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de ce dernier, à assumer toute hausse du budget générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité désigne monsieur François Corriveau, directeur général, ou son remplaçant, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.3 Nomination au Service des travaux publics - Mécanicien

Rés. 2024-235

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2024-28, afin de procéder à la nomination de monsieur Frédéric Arpin au poste de mécanicien au Service des travaux publics, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2915, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un poste vacant suite à un mouvement interne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.4 Nomination au Service de la culture et des loisirs - Technicien à la bibliothèque

Rés. 2024-236

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2024-29, afin de procéder à la nomination de monsieur Alex Tran au poste de technicien à la bibliothèque au Service de la culture et des loisirs, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2641-SCFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un poste laissé vacant suite à un mouvement interne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.4.5 Listes de comptes 2024-12, 2024-13, 2024-14, 2024-15, 2024-16 et 2024-17

Rés. 2024-237

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2024-27 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2024-12, 2024-13, 2024-14, 2024-15, 2024-16 et 2024-17 pour les périodes 12, 13, 14, 15, 16 et 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

5.1 Dérogation mineure - 838, rue de Bretagne

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme, plus particulièrement celui d'améliorer la zone « industrielle » près de la rivière Amédée;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

Considérant que la demande vise des travaux projetés ayant fait l'objet d'une demande d'information sur la réglementation;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Considérant que la transformation de ce secteur est incluse dans la vision de la Ville;

Rés. 2024-238

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant la transformation du bâtiment commercial existant, situé au 838, rue de Bretagne, en résidence multifamiliale de 5 logements. L'emplacement posséderait un pourcentage d'espaces libres communs de 27 % et un empiètement cumulatif total du stationnement de 12,21 m en façade du bâtiment, correspondant à un pourcentage de 62 %, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit, pour ce type de bâtiment, un pourcentage minimal d'espaces libres communs de 40 % et un empiètement maximal devant le bâtiment équivalant à 25 % de la largeur du bâtiment, soit 4,95 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Dérogation mineure - 176, avenue Champlain

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

Considérant que la demande vise des travaux projetés ayant fait l'objet d'une demande de permis portant le numéro 2024-30125;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Considérant que le demandeur prévoit démanteler le second stationnement;

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'agrandissement du stationnement pour la résidence située au 176, avenue Champlain. Le stationnement posséderait un empiètement de 2,53 m en façade de la résidence, correspondant à un pourcentage de 29 %, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit un empiètement maximal devant la résidence équivalent à 25 % de la largeur de la résidence, soit 2,16 m, pour ce type de bâtiment.

La recommandation est conditionnelle à ce que le stationnement condamné soit revégétalisé au minimum jusqu'à la limite du mur arrière de la résidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Dérogation mineure - 223, boulevard La Salle

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

Considérant que la demande vise des travaux projetés ayant fait l'objet d'une demande d'information sur la réglementation;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Considérant que le projet ne comporte que des petits logements (3 1/2), n'accueillant que des personnes seules ou des couples;

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant la reconstruction d'une nouvelle résidence multifamiliale de 18 logements sur le terrain du 223, boulevard La Salle. L'emplacement posséderait un pourcentage d'espaces libres communs de 6 % et le stationnement posséderait un nombre total de 15 cases, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit, pour ce type de bâtiment, un pourcentage minimal d'espaces libres communs de 40 % et un nombre minimal de 1,5 case de stationnement hors rue par logement, soit 27 cases pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2024-239

Rés. 2024-240



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Rapport du maire sur les faits saillants des états financiers 2023

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2024-28 et d'accepter le dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2023. Le rapport du maire est publié sur le site Internet de la Ville au www.ville.baie-comeau.qc.ca.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AVIS DE MOTION

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Règlement 2024-1109 concernant diverses modifications à la réglementation d'urbanisme

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-643 concernant le plan d'urbanisme afin d'identifier le territoire sujet aux îlots de chaleur urbains et décrire toute mesure permettant d'atténuer ce phénomène;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-644 concernant le zonage;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-645 concernant le lotissement;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2006-698 concernant les usages conditionnels;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-648 concernant les plans d'aménagement d'ensemble;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont émis une recommandation favorable;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 18 mars 2024;

Considérant que l'adoption d'un premier projet de règlement a eu lieu à la séance publique du conseil municipal tenue le 18 mars 2024;

Considérant que l'assemblée publique présidée par le maire ou son représentant aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 11 avril 2024;

Considérant que l'adoption d'un second projet de règlement a eu lieu à la séance publique du conseil municipal tenue le 13 mai 2024;

Considérant que le présent règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Rés. 2024-241



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2024-242

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

D'adopter le Règlement 2024-1109 concernant diverses modifications à la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Règlement 2024-1110 modifiant le Règlement 2017-925 sur les compteurs d'eau

Considérant qu'il y a lieu de modifier le nom du ministère des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire, le nom du Service des travaux publics et services techniques, de remplacer certains mots à l'annexe C, d'ajouter l'obligation d'installation d'un compteur d'eau pour les nouvelles constructions résidentielles ainsi que pour les immeubles d'usage commercial et d'abroger l'article concernant le retrait d'un compteur d'eau inutilisé;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 13 mai 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2024-243

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'adopter le Règlement 2024-1110 modifiant le Règlement 2017-925 sur les compteurs d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Règlement 2024-1111 modifiant le Règlement 2021-1033 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications à l'annexe A du Règlement 2021-1033 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau afin de prévoir une durée maximale pour le rachat de cotisations non versées suite à une absence temporaire;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 13 mai 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2024-244

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

D'adopter le Règlement 2024-1111 modifiant le Règlement 2021-1033 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Règlement 2024-1112 compteurs d'eau - Emprunt de 521 465 \$

Considérant que le conseil municipal désire procéder à la fourniture et l'installation de compteurs d'eau;

Considérant que le coût de ces travaux s'élève à 521 465 \$, incluant les taxes, imprévus et frais de financement, suivant l'estimation des coûts préparée par le Service de l'ingénierie de la Ville;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant que la Ville ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour supporter le coût de ces travaux;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 13 mai 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

D'adopter le Règlement 2024-1112 compteurs d'eau - Emprunt de 521 465 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

La conseillère madame Odette Lavigne informe qu'il y a une rencontre avec elle pour les citoyens du quartier La Chasse, demain 18 h 30, à la salle du conseil.

Le conseiller monsieur Marc Rainville informe que le Symposium de peinture aura lieu du 19 au 23 juin au Pavillon du Lac.

La conseillère madame Carole Deschênes mentionne qu'il y a eu environ 150 personnes à l'inauguration de la place publique. Elle parle d'un concours pour trouver le nom de la place publique afin que la population se l'approprie encore plus. Elle mentionne l'idée de faire participer des artistes de la région afin de faire des oeuvres d'art sur les murs de béton du centre-ville.

Madame Émilie Schwartz - Quartier Sainte-Amélie :

- Félicite le projet B-Comobilité et le début de la plateforme de compostage
- Parle de deux travailleurs avec scie à chaîne proche de la bande de protection riveraine près de la descente au Parc des pionniers
- Se questionne sur le suivi et l'inspection des travaux au Manoir suite à sa requête citoyenne de ce matin

Monsieur Mathieu Deschênes - Quartier N.-A. Labrie :

- Se demande pourquoi les toilettes de la place publique ne sont pas ouvertes lors d'évènement. Le directeur général l'informe que l'organisme Homme Aide Manicouagan a loué des toilettes publiques puisqu'il y en a seulement deux d'accessibles à la place publique et qu'elles étaient ouvertes durant la fin de semaine. Les toilettes de la place publique sont accessibles et ouvertes sur heures régulières et l'horaire peut être transmis par monsieur Pierre-Olivier Normand par courriel

Monsieur Martin Lafontaine - Quartier La Chasse :

- Parle de la belle soirée sur la place publique, mais dénonce que la musique était en anglais
- Mentionne le plan de protection des sources d'eau potable pour Baie-Comeau, subvention de 154 000 \$
- Parle de la diminution de moitié des bris d'aqueduc par rapport à l'année passée
- Se questionne sur Hy2gen dans le parc Jean-Noël Tessier

Rés. 2024-245



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

- Parle du changement des poteaux électriques au Manoir et dans le quartier St-Georges

Monsieur Serge Deschênes - Quartier Trudel

- Félicite madame Odette Lavigne pour son élection et mentionne que le 22 janvier 2024 il avait dit que pour la première fois il y a parité homme/femme au conseil municipal. Il rectifie son affirmation puisqu'en 2013 aussi il y avait parité homme/femme
- Demande s'il y aura d'autres événements à la place publique et fait part de ses commentaires
- Questionne si il pourrait y avoir un OBNL pour structurer les activités

Le conseiller monsieur Sylvain Girard du quartier St-Sacrement prend la parole et fait du pouce sur la parité homme/femme sur le conseil et mentionne la belle relation au sein de celui-ci.

Monsieur Jean-Claude Ouellet - Quartier Mgr Bélanger

- Fait part de ses inquiétudes pour le comité de démolition et demande s'il porte une attention particulière au niveau des bâtiments de 1956 et avant car ils comportent de l'amiante et qu'il n'y a pas d'arrosage pour empêcher la poussière de voyager

Monsieur Martin Lafontaine - Quartier La Chasse

- Se questionne sur l'emprunt pour l'achat des compteurs d'eau et l'installation aux frais des propriétaires

À 20 h 40, madame Odette Lavigne propose de prolonger la période de question, appuyée de madame Joannie Lajeunesse.

Monsieur Richard Gagnon - Quartier La Chasse

- Questions sur la réglementation d'urbanisme
 - Stationnement sur la pelouse
 - Grandeur de remise calculée en fonction du bâtiment principal
 - Dénonce qu'il est impossible de mettre une porte de garage sur une remise dans un parc de maison mobile

Monsieur Daniel Cardin - Quartier Sainte-Amélie

- Parle du Règlement 2024-1109 et dénonce que la date et l'heure de la consultation publique ait été annoncée la veille sur Facebook mais aimerait plus de 24 h d'avis
- Se questionne sur comment l'entreprise Hy2gen fait voyager l'hydrogène et l'amoniaque (BAPE)
- Se questionne sur la tarification de l'eau potable

Monsieur Philippe Boudreau - Quartier Sainte-Amélie

- Félicite l'équipe à l'environnement pour B-Comobilité
- Parle d'une publicité dans le journal du 12 juin avec un petit encadré Ville de Baie-Comeau et se demande si la Ville a payé une publicité pour une activité qui se déroulait à 700 km d'ici
- Parle de Hy2gen et mentionne qu'il y a très peu d'informations concrètes et que le projet semble encore incertain

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

Rés. 2024-246



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 20 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MICHEL DESBIENS
MAIRE

JOANIE PERRON
GREFFIÈRE